

18 oct. — Décision n° 1345-MFE-FCS accordant une subvention au budget autonome du centre hospitalier universitaire de Lomé	525
18 oct. — Décision n° 1347-MFE-MEHPT-DTP-CFP portant autorisation de paiement d'une somme au groupement d'entreprises WIX & LIESENHOHOFF & Olympio à Lomé	525
19 oct. — Décision n° 1355-MFE-FMF portant autorisation de paiement d'une somme en faveur de l'institut Merieux International en France	525
19 oct. — Décision n° 1356-MFE-FMF portant autorisation de paiement d'une somme au profit de M. Amouzou Aujober à Lomé	525
19 oct. — Décision n° 1359-MFE-FCS accordant une subvention au comité national olympique togolais	525
Décision n° 1129-MFE-FCS du 6-9-77 portant autorisation de paiement d'une somme au profit du directeur des services vétérinaires et de la santé animale, (rectificatif)	525

MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS

1977

25 oct. — Arrêté n° 18-MCT-DC-DCIP portant fixation d'un prix uniforme du sel tout venant	525
---	-----

MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

1977

21 oct. — Arrêté n° 1010-MJFPT portant promotion dans le corps du personnel judiciaire	526
Arrêtés et décisions portant admission dans divers corps de la fonction publique, intégrations, titularisation, fin de détachement, radiations, acceptation de démission, licenciements, admission à la retraite, rectificatifs à de précédents arrêtés portant titularisation et intégrations	526

MINISTERE DE L'INFORMATION

Décision portant nomination	531
-----------------------------------	-----

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1977

14 oct. — Arrêté n° 62-MEN-RS portant création d'écoles	531
14 oct. — Arrêté n° 63-MEN-RS transformant les deux écoles confessionnelles de Veh-Nkugna en une école publique	532
Arrêté n° 19-MEN-RS du 25 mai 1977 portant création de collèges d'enseignement général (additif)	532
Décision portant nomination	532

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

1977

17 oct. — Arrêté n° 14-MDR portant organisation et fonctionnement du comité d'agrément des coopératives	532
---	-----

DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1977

13 oct. — Arrêté n° 134-PR-INT autorisant l'installation et l'utilisation d'une station radioélectrique privée d'émission et de réception	533
18 oct. — Arrêté n° 137-PR-MSPASPF autorisant l'ouverture d'un dépôt de médicaments à Amouzoukopé (circonscription administrative de Kloto)	533

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décision portant nomination d'un secrétaire de chef de canton ..	533
--	-----

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1977

18 oct. — Arrêté n° 324-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Amakoe (Gérard) ..	534
18 oct. — Arrêté n° 325-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Damegale Damitène	534
18 oct. — Arrêté n° 328-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Assoté Miyouabalo	534

18 oct. — Arrêté n° 329-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Agbo Amévié Djinkpakpa ..	534
18 oct. — Arrêté n° 330-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Akona Djato	534
18 oct. — Arrêté n° 331-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Akousson (Arthur) ..	535
18 oct. — Arrêté n° 332-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Aboa Tchaou	535
18 oct. — Arrêté n° 333-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Ahyé Ayikoué (Gaston) ..	535
18 oct. — Arrêté n° 334-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kassang Moussoulma	535
18 oct. — Arrêté n° 325-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Yigan Koffi (Joseph)	536
18 oct. — Arrêté n° 336-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Gbati Kolobé	536
Arrêté n° 368-MFEP-MF-CR du 14 novembre 1969 portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Fadonougbo Gbénouga (Gabriel) (rectificatif)	536
Arrêté n° 365-MFE-CR du 6 novembre 1974 portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Ajavon Ayi (Constant) (rectificatif)	536

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêtés portant admissions	536
----------------------------------	-----

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Fourniture de carburants pour le service des travaux publics)	537
Avis nécrologiques	537

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 77-43 du 6 octobre 1977 portant dissolution des sociétés régionales d'aménagement et de développement et création d'organismes de promotion et de production des cultures vivrières.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la loi n° 65-30 du 22 décembre 1965 ;
Vu le décret n° 65-200 du 29 décembre 1965 ;
Vu les résolutions du 2^e congrès statutaire du Rassemblement du Peuple togolais ;
Vu les recommandations du séminaire national sur la promotion agricole tenu à Lomé du 7 au 10 mars 1977 ;
Sur proposition conjointe du ministre du développement rural, du ministre de l'aménagement rural et du ministre du plan, du développement industriel et de la réforme administrative,

ORDONNE :

Article premier. — Les sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD) sont dissoutes à compter du 1^{er} janvier 1978.

Art. 2. — En remplacement des SORAD, il est créé au niveau de chacune des cinq régions économiques du territoire, un organisme para-public chargé de la promotion et de la production des cultures vivrières, et placé sous la tutelle du ministre du développement rural.

Art. 3. — Les sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD) sont liquidées conformément aux dispositions légales par une commission de trois membres désignés respectivement par le ministre du développement rural, le ministre de l'aménagement rural et le ministre du plan, du développement industriel et de la réforme administrative.

Art. 4. — Les statuts des organismes chargés de la promotion et de la production des cultures vivrières sont approuvés par décret.

Art. 5. — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 6 octobre 1977

Général d'Armée G. Eyadéma

ORDONNANCE N° 77-44 du 10 octobre 1977 autorisant la ratification de la convention relative à un code de conduite des conférences maritimes, signée le 25 juin 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et de la coopération ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier. — Est autorisée la ratification de la convention relative à un code de conduite des conférences maritimes, signée le 25 juin 1975.

Art. 2. — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 10 octobre 1977

Général d'Armée G. Eyadéma

ORDONNANCE N° 77-45 du 21 octobre 1977 autorisant la garantie de l'Etat à cinq avances de la B.T.D.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'Economie ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967 ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée la garantie de l'Etat à accorder sous forme d'aval à cinq (5) avances consenties par la Banque Togolaise de Développement aux entreprises suivantes :

1 — Compagnie togolaise des mines du Bénin (CTMB)

Avance de trois cent soixante douze millions (372.000.000) de francs pour le financement de la cons-

truction de logement et l'acquisition de matériel d'équipement.

2 — Brasserie du Bénin (B.B.)

Avance de deux cent cinquante millions (250.000.000) de francs devant servir à financer partiellement un programme d'investissement comprenant notamment la construction d'un hangar de stockage à Lomé et à Lama-Kara et la mise en service d'une 3e ligne d'embouteillage.

3 — Société d'ameublement et de menuiserie (S.A.M.)

Avance de vingt trois millions huit cent mille (23.800.000) francs devant servir à la construction et à l'équipement d'une menuiserie moderne sur le domaine industriel de Lama-Kara.

4 — Société interafricaine de commerce (S.I.A.C.)

Avance de vingt millions (20.000.000) de francs devant servir à la construction et à l'équipement d'un garage moderne à Lomé.

5 — Entreprise de construction de bâtiment togolais (E.C.B.T.)

Avance de dix huit millions (18.000.000) de francs devant servir à la construction des bureaux et l'équipement de l'entreprise installée sur le domaine industriel de Lama-Kara.

Art. 2. — A cette fin un accord de garantie sera signé entre le ministre des finances et de l'économie représentant le président de la République et la Banque Togolaise de développement pour la somme de six cent quatre vingt trois millions huit cent mille (683.800.000) francs.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 21 octobre 1977

Général d'Armée G. Eyadéma

DECRETS

DECRET N° 77-167 du 19 août 1977 ordonnant la publication du traité instituant un complexe cimentier régional en Afrique de l'Ouest signé le 12 décembre 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et de la coopération ;
Vu l'ordonnance n° 37 du 4 décembre 1975 ;
Vu l'ordonnance n° 77-41 du 19 août 1977 autorisant la ratification du traité instituant un complexe cimentier régional en Afrique de l'Ouest signé à Lomé le 12 décembre 1975,

DECRETE :

Article premier — Le traité instituant un complexe cimentier régional en Afrique de l'Ouest, signé à Lomé le 12 décembre 1975 et dont les instruments de ratification ont été déposés le 2 décembre 1977 sera publié au **Journal officiel** de la République togolaise.